

VOUS AVEZ un message

OPTIMISEZ VOTRE PATRIMOINE : COMPRENDRE LES ABATTEMENTS POUR LES DROITS DE DONATION

Les abattements pour les droits de donation offrent des avantages fiscaux significatifs aux donateurs. Chaque donateur bénéficie d'une exonération d'impôt jusqu'à un certain montant, qui varie en fonction du lien de parenté avec le bénéficiaire. Nous vous les expliquons avec le schéma ci-dessous :

Hors abattement spécial dons de sommes d'argent (790 G du CGI)



Par exemple, les parents peuvent donner jusqu'à 100 000 euros à chacun de leurs enfants tous les 15 ans sans que ces derniers n'aient à payer de droits de donation. Ce dispositif incite à la transmission anticipée du patrimoine, favorisant ainsi la préparation financière des générations futures tout en réduisant l'imposition globale sur les successions.

En outre, il existe un abattement spécifique pour les dons de sommes d'argent (art 790 G du CGI) pour tout parent ou grand-parent âgé de moins de 80 ans à tout enfant ou petit-enfant âgé de plus de 18 ans et d'un montant de 31.865 € par personne, renouvelable tous les 15 ans. Attention toutefois à bien remplir les critères imposés par les textes : consultez votre notaire et privilégiez, dans la mesure du possible, la donation-partage !

ZOOM SUR

POURQUOI ENVISAGER UNE DONATION EN NUE- PROPRIÉTÉ AU PROFIT DE SES ENFANTS ?

Votre voisin a fait une donation en nue-propiété et vous vous interrogez sur son utilité ?

La donation en nue-propiété est une technique patrimoniale qui permet non seulement au donateur de conserver la jouissance du bien (droit d'y habiter et/ou d'en percevoir les loyers), mais également de limiter les droits de succession à payer.

Au décès du donateur, l'usufruit s'éteint au profit des donataires qui deviennent alors pleins propriétaires, sans taxation ni formalité supplémentaire.

La donation est un acte grave puisqu'elle est irrévocable et en cas de vente du bien immobilier, il faudra l'accord des enfants pour pouvoir réaliser la vente.

Le calcul suivant vous permet de vous rendre compte de l'économie importante générée par l'anticipation de la succession.

Situation : Jean a 67 ans, il n'est pas marié et a trois enfants. Il a un patrimoine essentiellement immobilier de 600 000 €

1

IL N'ANTICIPE PAS LA TRANSMISSION

Patrimoine taxable : 600 000 €

Valeur taxable : 600 000 €

Droits de succession à acquitter

au jour de son décès : 54 582 €

(Hors frais d'acte)

2

IL EFFECTUE UNE DONATION EN NUE-PROPRIÉTÉ

Patrimoine taxable : 600 000 €

Sous déduction de l'usufruit : 40%

Valeur taxable : 360 000 €

Droits de donation à acquitter : 6 582 €

Droits de succession : 0 €

(Hors frais d'acte)

ÉCONOMIE : 48 000€

QUOI DE NEUF ?

L'ADMINISTRATION FISCALE VIENT DE PUBLIER UN FORMULAIRE PAPIER DE DÉCLARATION DES BIENS IMMOBILIERS



L'administration fiscale vient de publier un formulaire papier de déclaration des biens immobiliers.

En savoir +

LE RÔLE DU NOTAIRE DANS LES SÉPARATIONS



Quels sont les domaines d'interventions du notaire dans les séparations ? [...]

En savoir +

ZOOM SUR LA LOI DE FINANCES POUR 2024



Zoom sur la loi de finances pour 2024 : la dette de restitution portant sur une somme d'argent dont le défunt s'était réservé l'usufruit ne sera plus déductible de l'actif successoral [...]

En savoir +

L'ADOPTION INTRAFAMILIALE



La majorité des dossiers de consentement à l'adoption traités par les notaires concernent les adoptions par le conjoint du parent. [...]

En savoir +

LE CHIFFRE DU JOUR



25 millions !

C'est le nombre de personnes qui ont franchi la porte des offices notariaux en 2023.

#notaires.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe trois types de testaments en France :

- Testament olographe : entièrement écrit, daté et signé de la main du testateur,
- Testament authentique : reçu par deux notaires ou un notaire assisté de deux témoins,
- Testament mystique : rédigé par le testateur, présenté clos et scellé devant un notaire et deux témoins.

Ces trois formes garantissent la sécurité juridique des dernières volontés.

POUR PLUS D'INFORMATIONS RETROUVEZ-NOUS SUR :



MELUN (77000)

3 boulevard Gambetta



PARIS 2^{ÈME} (75002)

1 place Boieldieu



LIEUSAIN (77127)

Sénart, 2 allée de la Mixité

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)